

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 17/12/2024 - B2024/019878 - 2006 B 00382 - 488 818 519 - HRDL

Bilan actif

	31/03/2024 (12 mois)		31/03/2023 (12 mois)		Variation	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit - non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels						
Autres immobilisations corporelles	7 435	- 7 435				
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Immobilisations financières (2)						
Participations	2 801 312		2 801 312	2 776 312	25 000	1
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	2 808 747	- 7 435	2 801 312	2 776 312	25 000	1
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
Clients et comptes rattachés (3)	48 000		48 000	24 000	24 000	100
Autres créances (3)	1 873 637		1 873 637	2 035 402	- 161 765	- 8
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	209 000		209 000		209 000	
Divers						
Disponibilités	737 545		737 545	848 782	- 111 236	- 13
Charges constatées d'avance (3)	1 551		1 551	1 500	51	3
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	2 869 733		2 869 733	2 909 684	- 39 951	- 1
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL ACTIF (I à VI)	5 678 480	- 7 435	5 671 045	5 685 996	- 14 951	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Part à plus d'un an

1 692 936

1 692 936

Cécile Gouffier



Bilan passif

	31/03/2024 (12 mois)	31/03/2023 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	5 000	5 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	500	500		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	5 310 934	5 423 076	- 112 141	- 2
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	229 534	167 859	61 676	37
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	5 545 969	5 596 434	- 50 466	- 1
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)				
EMPRUNTS ET DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	52 536	38 567	13 969	36
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 213	8 086	- 3 873	- 48
Dettes fiscales et sociales	67 577	42 158	25 418	60
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	750	750		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance (1)				
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (III)	125 076	89 562	35 515	40
Ecart de conversion passif (IV)				
TOTAL PASSIF (I à IV)	5 671 045	5 685 996	- 14 951	
(1) Dont à moins d'un an	124 326	89 562	34 765	39
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

Compte de résultat

	31/03/2024 (12 mois)	31/03/2023 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Chiffre d'affaires				
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services	240 000	140 000	100 000	71
Chiffre d'affaires net	240 000	140 000	100 000	71
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits	4	4		3
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	240 004	140 004	100 000	71
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stocks (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	27 169	29 595	- 2 426	- 8
Impôts, taxes et versements assimilés	719	976	- 257	- 26
Salaires et traitements	12 000	12 000		
Charges sociales	6 963	8 497	- 1 535	- 18
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges		78	- 78	- 99
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	46 851	51 146	- 4 295	- 8
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	193 153	88 858	104 295	117
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (III)				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
OPERATIONS EN COMMUN ET PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS (IV)				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers				
Produits de participation (1)	88 027	112 154	- 24 127	- 22
Produits des autres valeurs mobilières et créances (1)				
Autres intérêts de produits assimilés (1)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	88 027	112 154	- 24 127	- 22
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (2) (3)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	88 027	112 154	- 24 127	- 22
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	281 180	201 012	80 169	40

	31/03/2024 (12 mois)	31/03/2023 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (4)				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (5)		177	- 177	- 100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		177	- 177	- 100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		- 177	177	- 100
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	51 646	32 976	18 670	57
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	328 031	252 157	75 874	30
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	98 497	84 299	14 198	17
RESULTAT DE L'EXERCICE	229 534	167 859	61 676	37
(1) Dont produits concernant les entités liées		112 154	- 112 154	- 100
(2) Dont intérêts concernant les entités liées				
(3) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)				
(4) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(5) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				

Annexe

Faits caractéristiques

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2024 dont le total est de 5 670 295 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 229 534 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 14/05/2024.

Nous apportons des précisions sur les faits caractéristiques de l'exercice : la rémunération de présidence de la société Landragin a été fixée à 20 000€ HT par mois à compter du 1er février 2023, soit 240 000€ HT sur l'exercice actuel.

Aucun évènement postérieur à la clôture n'a été constaté.

Règles et méthodes comptables

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Les coûts des emprunts ne sont pas intégrés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

- Constructions 10 à 50 ans
- Agencement et aménagement des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels : 5 à 10 ans
- Matériels et outillages : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Engagement de retraite

N/S

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...)

Disponibilités**Comptes bancaires et caisses**

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Le résultat courant, calculé sur la base des chiffres apparaissant au compte de résultat est bien représentatif du résultat des opérations courantes de la société.

Notes relatives aux postes du bilan

Actif immobilisé

	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des imms réévaluées
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 435					7 435	
Terrains							
Constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels							
Installations générales agencements divers							
Matériel de transport							
Autres immobilisations corporelles	7 435					7 435	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 776 312		25 000			2 801 312	
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	2 776 312		25 000			2 801 312	
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières							
Total	2 783 747		25 000			2 808 747	

Amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 435			7 435
Terrains				
Constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	7 435			7 435
Total	7 435			7 435

Créances

	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	1 921 637	228 701	1 692 936
Créances clients et comptes rattachés	48 000	48 000	
Clients douteux ou litigieux			
Créances fiscales et sociales	701	701	
Groupes et associés (1)	1 752 998	180 000	1 572 998
Débiteurs divers	119 938		119 938
Charges constatées d'avance	1 551	1 551	
Total	1 923 188	230 252	1 692 936

(1) Dont prêts accordés aux associés personnes physiques :-

Dettes

	Montant brut	Echéance à 1 an	Echéance à plus d'1 an et cinq ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES	52 536	52 536		
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	52 536	52 536		
DETTES FOURNISSEURS	4 213	4 213		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 213	4 213		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	67 577	67 577		
AUTRES DETTES	750			750
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations	750			750
Produits constatés d'avance				
Total	125 076	124 326		750

Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personne physique : 52 536

Charges à payer

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Fournisseurs				
Charges à payer - Divers	30 000		30 000	
Total	30 000		30 000	

HRDL
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000 Euros
Siège social : ZI de Grézan
97, rue Charles Tellier
30000 NIMES
488 818 519 RCS NIMES

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ANNUELLE EN DATE DU 29/11/2024**

APPELEE A STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 MARS 2024

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de 747 134 euros de la manière suivante :

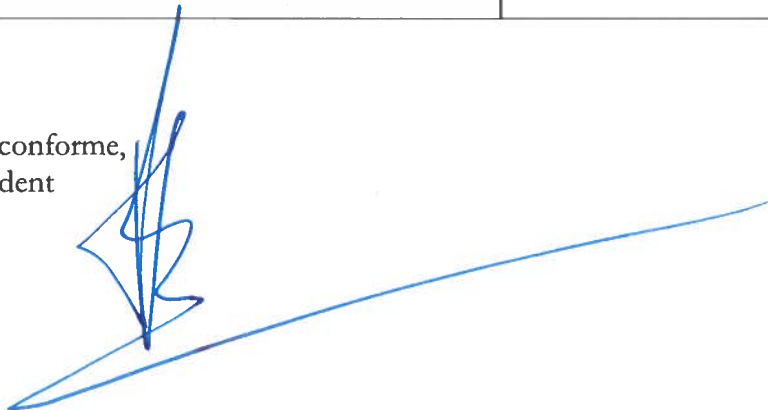
- Au poste « report à nouveau » pour747 134 euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes distribués
Exercice clos le 31.03.2023	Néant
Exercice clos le 31.03.2022	Néant
Exercice clos le 31.03.2021	462 109 euros

Certifié conforme,
Le Président





SAS CARRE CONSEIL

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Parc Kennedy Bât A1 – 285 rue Gilles Roberval 30 900 Nîmes

Tél : 04 66 26 95 07 - fax : 04 11 71 50 07 - Portable : 07 70 41 60 31

Site : www.bertrandexpert.com

Email : carreconseil@bertrandexpert.com

SAS HRDL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/03/2024

Sas HRDL

97, rue Charles Tellier – 30 000 Nîmes

Référence MM 09-76

SAS HRDL

Siège social : 97, rue Charles Tellier – 30 000 Nîmes
Capital social : 5 000 €

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/03/2024

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HRDL relatifs à l'exercice clos le 31/03/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière

et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'assemblée des associés.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre

société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette

incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nîmes, le 13 septembre 2024,

Masten Manon, commissaire aux comptes :



SAS CARRE CONSEIL

285 Rue Gilles Roberval

Parc Kennedy bât A1

30900 Nîmes

Tél : 04 66 26 95 07

SIRET : 877 516 633 00014

Bilan actif

	31/03/2024 (12 mois)		31/03/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. provis.	Net	Net
Capital souscrit - non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	7 435	- 7 435		
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)	2 801 312		2 801 312	2 776 312
Participations	- 750		- 750	- 750
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 801 997	- 7 435	2 800 562	2 775 562
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances	48 000		48 000	24 000
Clients et comptes rattachés (3)	1 873 637		1 873 637	2 035 402
Autres créances (3)				
Capital souscrit - appelé, non versé	209 000		209 000	
Valeurs mobilières de placement				
Divers	737 545		737 545	848 782
Disponibilités	1 551		1 551	1 500
Charges constatées d'avance (3)	2 250 728		2 250 728	2 402 110
Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)	507 720		7 795	560 235
Total des immobilisations				
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				1 692 936
(3) Part à plus d'un an				



Bilan passif

	31/03/2024 (12 mois) Total	31/03/2023 (12 mois) Total
CAPITAUX PROPRES	5 000	5 000
Capital social ou individuel		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation	500	500
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	5 310 934	5 423 076
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice précédent à affecter	229 534	167 859
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	5 545 969	5 595 434
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
EMPRUNTS ET DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	52 536	38 567
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	4 213	8 086
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 577	42 158
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)	124 326	88 812
Ecart de conversion passif (IV)	5 670 295	5 685 246
	124 326	89 562
(1) Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		



Compte de résultat

	31/03/2024 (12 mois)	31/03/2023 (12 mois)
Total	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires		
Ventes de marchandises		
Production vendue - biens	240 000	140 000
Production vendue - services	240 000	140 000
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	4	4
Autres produits	240 004	140 004
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variations de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stocks (matières premières et approvisionnements)	27 169	29 595
Autres achats et charges externes	719	976
Impôts, taxes et versements assimilés	12 000	12 000
Salaires et traitements	6 963	8 497
Charges sociales		
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		78
Autres charges	46 851	51 349
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (III)		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
OPERATIONS EN COMMUN ET PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS (IV)		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	88 027	112 154
Produits de participation (1)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances (1)		
Autres intérêts de produits assimilés (1)		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	88 027	112 154
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés (2) (3)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	88 027	112 154
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	281 480	207 012
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I + II + III - IV + V + VI)		

mm

	31/03/2024 (12 mois)	31/03/2023 (12 mois)
Total	Total	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (4)		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (5)		177
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		177
		- 177
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	51 646	32 976
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	325 031	252 167
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	98 497	84 299
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	229 534	167 859

112 154

- (1) Dont produits concernant les entités liées
 (2) Dont intérêts concernant les entités liées
 (3) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)
 (4) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (5) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



Faits caractéristiques

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2024 dont le total est de 5 670 295 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 229 534 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 14/05/2024.

Nous apportons des précisions sur les faits caractéristiques de l'exercice : la rémunération de présidence de la société Landragin a été fixée à 20 000€ HT par mois à compter du 1er février 2023, soit 240 000€ HT sur l'exercice actuel.

Aucun évènement postérieur à la clôture n'a été constaté.

Règles et méthodes comptables

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Les coûts des emprunts ne sont pas intégrés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles**Amortissement**

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles**Amortissement**

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

- Constructions 10 à 50 ans
- Agencement et aménagement des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels : 5 à 10 ans
- Matériels et outillages : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Immobilisations financières**Participations et titres immobilisés**

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.



Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Engagement de retraite

N/S

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...)

Disponibilités**Comptes bancaires et caisses**

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Le résultat courant, calculé sur la base des chiffres apparaissant au compte de résultat est bien représentatif du résultat des opérations courantes de la société.



Notes relatives aux postes du bilan

Actif immobilisé

	Montant début d'exercice	Reévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 435					7 435	
Terrains							
Constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels							
Installations générales agencements divers							
Matériel de transport							
Autres immobilisations corporelles	7 435					7 435	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 775 562		25 000			2 800 562	
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	2 775 562		25 000			2 800 562	
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières							
	2 782 997		25 000			2 807 997	

Amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 435			7 435
Terrains				
Constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	7 435			7 435
	7 435			7 435

MM

Créances

	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	1 921 637	228 701	1 692 936
Créances clients et comptes rattachés	48 000	48 000	
Clients douteux ou litigieux			
Créances fiscales et sociales	701	701	
Groupes et associés (1)	1 752 998	180 000	1 572 998
Débiteurs divers	119 938		119 938
Charges constatées d'avance	1 551	1 551	
	1 922 189	230 252	1 692 936

(1) Dont prêts accordés aux associés personnes physiques :-

Dettes

	Montant brut	Echéance à 1 an	Echéance à plus d'1 an et cinq ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES	52 536	52 536		
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	52 536	52 536		
DETTES FOURNISSEURS	4 213	4 213		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 213	4 213		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	67 577	67 577		
AUTRES DETTES	750			750
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations	750			750
Produits constatés d'avance				
	125 076	124 326		750

Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personne physique : 52 536

Charges à payer

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Fournisseurs				
Charges à payer - Divers	30 000		30 000	
	30 000		30 000	





SAS CARRE CONSEIL

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Parc Kennedy Bât A1 – 285 rue Gilles Roberval 30 900 Nîmes

Tél : 04 66 26 95 07 - fax : 04 11 71 50 07 - Portable : 07 70 41 60 31

Site : www.bertrandexpert.com

Email : carreconseil@bertrandexpert.com

SAS HRDL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES RISQUES FINANCIERS

Exercice clos le 31/03/2024

Sas HRDL

97, rue Charles Tellier – 30 000 Nîmes

Ce rapport contient 5 pages

Référence MM 09-76

SAS HRDL

Siège social : 97, rue Charles Tellier – 30 000 Nîmes

Capital social : 5 000 €

Rapport du Commissaire aux comptes sur les risques financiers

Exercice clos le 31/03/2024

Monsieur Le Président,

En application de l'article L 823-12-1 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les risques financiers, comptables et de gestion auxquels est exposée la société HRDL et le groupe formé par cette société avec les sociétés qu'elle contrôle.

Présentation du groupe

La société HRDL est une SAS au capital de 5 000 € détenue en totalité par Mr Hervé Roudil.

Elle détient les participations suivantes :

- 80% soit 1825 parts de la SAS Landragin
- 50% de la société Céciaur
- 99 % de la SCI Saut du Cheval
- 99% de la SCI Midi ensoleillé

8.33 % de la société OSTARA énergies

La filiale « clé » du groupe est la SAS Landragin. La holding HRDL a en effet été créée pour l'entrée au capital de la société Landragin.

De manière concomitante, elle est aussi entrée au capital de la société Céciaur qui détient les locaux d'exploitation de la société Landragin.

Risques financiers

Les risques financiers au niveau du groupe portent sur la société Landragin, qui assure les ressources de HRDL par les remontées de dividendes et les ressources de Céciaur par le paiement des loyers.

La société mère HRDL dispose de capitaux propres élevés (plus de 5 000 000 €) et ne présente pas de risques particuliers.

Les autres filiales n'appellent aucun commentaire.

Risques comptables

Il faut là aussi distinguer la société Landragin des autres structures :

Concernant la société Landragin, la comptabilité est tenue en interne par une comptable salariée sous la supervision de Mr Laurent Rayssac, directeur général.

La comptabilité est tenue de manière rigoureuse sur le logiciel quadratus avec un scan de toutes les pièces comptables intégré dans les écritures.

Le contrôle interne est de qualité et repose sur la séparation des fonctions.

En termes de risques du point de vue de l'audit, l'élément clé est la séparation des exercices avec notamment la valorisation des en-cours évalués à l'avancement.

La mise en place d'une comptabilité analytique par chantier facilite grandement cette

évaluation que je valide en tant que commissaire aux comptes de la SAS Landragin avant la clôture des comptes.

Tous les autres dossiers sont en tenue complète chez l'expert-comptable y compris la société HRDL avec des flux comptables très réduits.

Risques de gestion

Comme déjà signalé précédemment, ces risques concernent essentiellement la société Landragin.

Mr Rayssac, de part sa formation, est en charge de la gestion de ces risques qui concernent :

- Le suivi juridique des chantiers (clauses particulières, relations avec les sous-traitants ...)
- Le suivi juridique du personnel (contrats de travail, sécurité au travail, intérim...)
- Les relations avec les banquiers (concours financiers divers, contrats de prêts...).

Ces questions sont suivies avec une grande attention par Mr Rayssac et les risques sont donc parfaitement maîtrisés.

Il n'y a aucun risque particulier dans HRDL ni dans ses autres filiales sur le plan de la gestion.

Fait à Nîmes, le 13 septembre 2024

Masten Manon, commissaire aux comptes :



SAS CARRE CONSEIL
285 Rue Gilles Roberval
Parc Kennedy bât A1
30900 Nîmes
Tél : 04 66 26 95 07
SIRET : 877 516 633 00014

